



## Litige avec sfr et recocash

-----  
Par chouchou

bonjour voila j ai recut il y a quelques temps un courrier simple de la societe recocash. Celle ci m informe que malgres plusieurs courrier(que je n ai pas recut) il engage une procedure judiciaire pour une somme de 1077.04 que je doit a SFR.Je telephone a sfr pour leur demander d ou ils me sortent une facture de se montant etant donne que je n ai jamais depasser 100euros de facture chez eux.DE la il me disent que se serai des achats multimediat fait que je denoncent car je n achete rien sur internet,la dame me dit d ailleurs qu elle trouve etonnant que j arrive a avoir des achats en ayant une limitation de ligne.Bref elle me dit qu ils vont enqueter et une semaine apres il m informe qu il n y a eu aucun probleme sur ma ligne et que je doit donc cette somme.Comment pui je faire car il est hors de question que je paye cette facture pour une tablette dont je ne me sert plus depuis au moins 5/6 mois.

-----  
Par jury34

Bonjour,

Si vous ne faites rien, vous vous exposez à une action judiciaire.

En tout état de cause, vous pouvez toujours vous justifier et envoyer un courrier recommandé.

Cordialement

-----  
Par chouchou

comment pourrai je prouvée que je n ai fait aucun achat multimédia.En plus,j ai demandée a sfr de m envoyer la facture mais rien.Ils sont incapable de me dire qu' elle achats a était fait et chez qui.Je sais bien que si je ne paye pas je risque d avoir les huissiers à ma porte,mais je ne suis pas d accord de payer pour des choses que je n ai pas acheter.

-----  
Par jury34

Comme je vous l'ai dit, vous pouvez toujours contester bien entendu.

Cordialement